

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est
réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame
le Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 21 décembre 2023

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 15 décembre 2023

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN,
Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoint*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Joséphine BROUTIN, M. Michel SPANNEUT, Mme
Elisabeth BOUREL, *Conseillers délégués*.
- M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN,
Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique,
M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs : Néant

- Mme Virginie SEYNAVE, Adjointe, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère déléguée,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère municipale,
- Mme Fabienne LORENT, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2023-12-02

FINANCES

ADMISSION EN NON-VALEUR – EXERCICE 2023

Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le décret n° 2012-1248 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Délibération n° 2023-12-02

Page 2

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par Madame le comptable du centre des finances publiques de Tourcoing ;

Madame le comptable du centre des finances publiques de Tourcoing a adressé à la Commune une demande d'admission en non-valeur pour des titres de recettes qui n'ont pas pu être recouverts pour le motif que leur montant est inférieur au montant des poursuites de mise en recouvrement :

EXERCICE	N° DU TITRE	MONTANT
2018	47	27,72 €
	86	16,05 €
	91	0,06 €
2019	30	46,50 €
	231	15,18 €
	389	23,65 €
	441	15,18 €
2021	825	29,86 €
	13	18,30 €
	260	19,68 €
2022	303	0,27 €
	164	17,00 €
	397	3,42 €
	436	24,00 €
2023	594	29,52 €
	947	15,60 €
	366	1,20 €
	TOTAL	303,19 €

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6541, fonction 01, du budget de la Commune.

Sur le rapport de M. Ostyn, Mme le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Accepter l'admission en non-valeur des créances susmentionnées pour les exercices 2018, 2019, 2021 et 2023 pour un montant de 303,19 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des créances susmentionnées pour les exercices 2018, 2019, 2021 et 2023 pour un montant de 303,19 €.

Transmis en Préfecture le 04 JAN, 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

Le Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR

A. Vasseur



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

Isabelle Pollet